

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article2379>



Kolèktif bastè kont enjistis péké lésé sa pasé !

- Actualité -



Date de mise en lignedimanche 30 septembre 2018

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

« ON A LE BRAS LONG » « ON A NOTRE RESEAU » Dit Nicolas RANDON

Au nom de quelle solidarité certaines personnes à Basse-Terre peuvent-elles se permettre de nuire à un honnête travailleur en le harcelant, avec la complicité de la police, de l'Administration et de la Justice ?

Tony COLOT président de l'association BODY SUN est victime d'une cabale organisée par Monsieur Nicolas RANDON médecin généraliste de son état, mais qui est aussi le businessman patron d'une salle de sport qu'il vient d'installer dans le même immeuble que l'association BODY SUN. Depuis, à cause des nuisances fortes sonores causées par l'activité de Monsieur RANDON qui s'est installé à l'étage au-dessus et qui pratique le crossfit, Tony COLOT se voit depuis plus d'une année empêché de travailler. Le crossfit est une activité d'exercices physiques qui consiste, entre autres activités, à lever puis lâcher au sol des altères de plusieurs kilos voir plusieurs dizaines de kilos. Cela produit des bruits insupportables à l'étage du dessous où est située l'association de Tony COLOT. Tony a demandé que cesse ces nuisances : Mal lui en a pris ! En effet, le businessman Nicolas RANDON après avoir dit qu'on ne pouvait rien contre lui, qu'il a son réseau et qu'il a le bras long, a déchaîné sa haine contre Tony COLOT après que ce dernier lui ait demandé d'arrêter ses nuisances sonores. RANDON est soutenu en cela par le substitut du Procureur de la République Madame Ariane Boudillon, qui normalement est censée représenter la justice, mais qui pratique aussi dans la salle de N.RANDON et qui semble bien le conseiller. Elle a déjà pris parti.

Malgré les nuisances sonores qu'il subit et l'apparition de fissures dans le plafond, le tout constaté par la police, un huissier et la commission de sécurité de la ville de Basse-Terre, c'est Tony COLOT la victime qui se retrouve sur le banc des accusés :

Sur la base des témoignages infondés le Procureur a décidé d'ouvrir une enquête sur la gestion financière de l'association de Tony COLOT qui travaille en partenariat avec le CCAS de la ville de Basse-Terre et permet aux personnes du 3ème âge de la ville et des alentours de pratiquer une activité physique dans un cadre jusqu'ici irréprochable de sécurité et de tranquillité.

Or, jamais le procureur n'a souhaité entendre Tony COLOT qui a pourtant porté plainte bien avant pour les fortes nuisances et la mise en danger qu'il subit, lui et ses adhérents, ainsi que les autres occupants de l'immeuble. De même la municipalité de Basse-Terre informé de la dégradation et des fissures constatées de la dalle de béton causée par les lâchés d'altère au sol ne réagit pas face au danger de la situation pour les occupants situés à l'étage du dessous.

N.Randon (qui dit : le plus gêné s'en va) a organisé cette véritable machination avec ses complices dans le seul et unique but de faire Tony COLOT Stopper son activité et Abandonner un local très bien placé et convoité commercialement.

Monsieur Tony COLOT qui ne demande que l'arrêt des nuisances sonores pour continuer de travailler est devenu la victime de cette ignoble machination d'un autre temps.

KOLEKTIF Bastè Kont Enjistis péké lésé sa pasé !

Kolektif Bastè Kont Enjistis : CGTG, CIPPA, CO, LKP, PCG, UGTG, UPLG

Bastè, 24 Septanb 2018